

Investissements d'Avenir :

Naissance des Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies (SATT) à Paris-Saclay et Grenoble



Paris, le 23 juillet 2014 - Moins d'un an après la décision du premier ministre, Geneviève Fioraso, Secrétaire d'Etat à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche, Louis Schweitzer, Commissaire Général à l'Investissement, Pascale Briand, directrice générale de l'Agence Nationale de la Recherche et Pierre René-Lemas, directeur général de la Caisse des Dépôts se réjouissent de la constitution des deux SATT Paris Saclay et GIFT de Grenoble¹ qui ont tenu leurs premières assemblées générales au mois de juillet 2014, suite à la signature d'une convention entre les actionnaires de la SATT et l'ANR, désignée opérateur par l'Etat sur l'action Fonds National de Valorisation (FNV). Avec ces deux dernières structures, le territoire Français compte désormais 14 SATT prêtes à relever le défi de l'accélération du transfert technologique vers l'industrie².

Afin d'accroître l'efficacité du dispositif français de valorisation de la recherche publique et d'améliorer ses résultats que ce soit sous forme de nouvelles licences, de partenariats industriels ou de création d'entreprises innovantes, l'Etat a créé le FNV dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA), piloté par le commissariat général à l'investissement, qui consacre une part majoritaire (856 M€ sur son enveloppe de 956M€) aux SATT sur l'ensemble du territoire.

Le potentiel d'innovation des deux SATT qui viennent d'être constituées est à la hauteur de la puissance de frappe que représentent leurs actionnaires, les établissements de recherche ainsi que les partenaires auxquels elles sont adossées.

Dotée de 62,7M€ (capital social de 1M€ détenus à 33 % par la Caisse des Dépôts et à 67% par les autres actionnaires³ et comptes courants d'associés), et présidée par Xavier Apolinarski, la SATT Paris-Saclay, permettra de valoriser l'important potentiel de recherche présent sur le territoire de l'Université Paris-Saclay qui abrite près de 300 laboratoires de recherche dans toutes les disciplines, au cœur d'un écosystème constitué d'universités, d'écoles, de grandes entreprises industrielles, de PME innovantes et de start-up. Ses champs thématiques prioritaires seront les mathématiques, les technologies de l'information et de la communication, les nanotechnologies, la physique, la chimie l'optique, les écotechnologies, l'énergie et les biotechnologies.

La SATT GIFT de Grenoble est quant à elle dotée de 54,2M€ (capital social de 1M€ détenus à 33 % par la

¹ GIFT : Grenoble-alpes Innovation Fast Track.

² Les 14 SATT sont : Conectus Alsace, Lutech, Toulouse Tech Transfer, IDF-Innov, Sud-Est, AxLR, Nord, Ouest Valorisation, Aquitaine Science Transfert, Grand Centre, Grand Est, Lyon-Saint Etienne, Paris Saclay et Gift Grenoble.

³ Les actionnaires et partenaires de la SATT Paris Saclay sont représentés par la fondation de coopération scientifique Campus Paris-Saclay. L'activité de la SATT bénéficiera à l'ensemble des universités (Paris Sud, Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines), aux grandes écoles (HEC, Polytechniques, Mines-Télécom, ENS Cachan...), et aux organismes de recherche (CEA, INRIA, INRA, ONERA, INSERM...) présents sur le plateau de Saclay qui se sont réunis au sein de la FCS Campus Paris Saclay (liste non-exhaustive).

Caisse des Dépôts et à 67% par les autres actionnaires⁴ et comptes courants d'associés), et présidée par Jean-Pascal Bost. Elle accordera une place prépondérante à la création de start-up innovantes. Elle bénéficiera de l'offre technologique des laboratoires du territoire de Grenoble Alpes dans 4 pôles prioritaires que sont le numérique, les nouvelles technologies de l'énergie, les technologies de la santé et les ressources durables. Sa stratégie d'investissement sera principalement guidée par les besoins des industriels.

En complément des apports en capital et comptes courants d'associés, les actionnaires des deux SATT bénéficieront de subventions pour les achats de prestations auprès des SATT portant la somme des crédits déployés par le FNV en faveur des deux SATT à 66M€ pour la SATT Paris-Saclay et 57M€ pour la SATT GIFT.

En mettant en commun les moyens de valorisation de plusieurs entités de recherche, la création de ces deux SATT permet une simplification et une amplification de l'accompagnement du transfert de la recherche vers l'industrie par rapport à la situation antérieure. Ces deux SATT apporteront par ailleurs une attention particulière au transfert par la création d'entreprise et s'articuleront étroitement avec des structures d'incubation. A l'instar des douze autres SATT, elles renforceront l'efficacité du transfert de technologies pour conforter et créer des emplois et services dans l'industrie.

Pour en savoir plus sur les investissements d'avenir, consultez le site internet :

investissement-avenir.gouvernement.fr

Twitter : @CGI_PIAvenir

Pour en savoir plus sur l'ANR : www.agence-nationale-recherche.fr

Contacts presse :

Cabinet de Geneviève FIORASO : 01 55 55 84 24

Cabinet de Louis Schweitzer: 01 42 75 64 43

ANR : 01 73 54 82 47

Caisse des Dépôts: 01 58 50 40 00

⁴ Les actionnaires de la SATT GIFT sont : la CDC, CNRS, CEA, INRIA, GRENOBLE INP, Université de Savoie, UJF, UPMF, Université Stendhal.